

En plus des dispositions des Règlements internationaux, article III, les clubs qui désirent s'affilier à Optimist International doivent soumettre à ce dernier ce qui suit :

1. Une liste de tous les dirigeants, ainsi que leurs coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone et de télécopieur, adresse courriel s'il y a lieu).
2. Une liste des membres fondateurs inscrits et en règle ayant payé tous les frais de cotisation (quelque soit l'ancien statut acquis ailleurs en tant qu'Optimiste) comme établi dans les règlements du club postulant. Cette liste doit être signée par le président et le secrétaire-trésorier.
3. Une note service, signée par le président et le secrétaire-trésorier, indiquant la compréhension complète des privilèges, des droits et des obligations du club en tant que membre affilié à Optimist International.
4. Un chèque pour les frais de fondation au montant prévu sur la liste principale des frais payables à Optimist International.
5. Une liste des présidents de comités ainsi que leurs coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone et de télécopieur, adresse courriel s'il y a lieu).

(Déc. 1949; sept. 1952; sept. 1954; sept. 1956; nov. 1959; oct. 1971; déc. 1984; mars 1989; déc. 1993; déc. 1999)